

L'année 2009 bien remplie à la FEDEC, malgré les difficultés financières



Le PCA de la FEDEC et le DG de COTCO sur le terrain dans le cadre du suivi des organisations de mise en œuvre

Au cours de l'année 2009, la Fondation pour l'Environnement et le Développement au Cameroun (FEDEC) s'est acquittée, comme à l'accoutumée, de ses obligations statutaires, à travers les activités de son Bureau Administratif et de ses partenaires que sont les Organisations de Mise en Œuvre, malgré les difficultés financières auxquelles elle fait face depuis

2008. Grâce à l'appui de COTCO, à travers l'accord de donation signé le 23 janvier 2009 en faveur des activités de terrain, la Fondation a pu satisfaire ses engagements envers ses partenaires. Afin de s'assurer la plus grande efficacité dans l'atteinte de ses objectifs, et conformément aux recommandations de son Conseil d'Administration présidé par Ernest Bodo Abanda, la FEDEC a mis un accent

particulier sur le suivi régulier, par les membres de son Conseil d'Administration, des activités qui se sont déroulées sur le terrain.

Parmi les faits marquants de l'année écoulée, on peut retenir :

- la signature d'un Accord de Donation de COTCO à la FEDEC pour 5 ans, répartie en une contribution annuelle d'un montant de 164,1 millions de F CFA, soit un total de 820,5 millions F CFA. Ces fonds sont destinés à financer les trois composantes de la FEDEC que sont le Parc National de Campo-Ma'an, celui de Mbam et Djerem et le Programme pour les Peuples Autochtones Vulnérables (PPAV), et
- la signature, le 12 février, d'une convention FEDEC/GIC RAPID de financement du PPAV, d'un montant annuel de 53 millions F CFA étendu sur une période de trois ans. Ce financement tient compte des exigences de l'Accord de donation COTCO/FEDEC du 23 janvier, dont le montant de la contribution est de 38 millions F CFA. Le reste, soit 14,2 millions de F CFA, devant être financé sur fonds restants de la FEDEC.

Parc National de Mbam Djérem On passe à la mise en œuvre du plan d'aménagement

Une convention de trois ans (2009-2011) a été signée entre la FEDEC et l'ONG World Conservation Society (WCS), pour la mise en œuvre du plan d'aménagement du Parc National de Mbam et Djerem adopté en 2008, qui prévoit notamment le zonage du parc, la matérialisation de ses limites, la sensibilisation des acteurs concernés, la conservation des milieux naturels et la promotion d'initiatives de gestion durable. Le financement des activités liées à cette convention, est entièrement supporté par des fonds mis à la disposition de la FEDEC par COTCO.

Créé en janvier 2000 en guise de compensation environnementale liée à la traversée de la forêt protégée de Deng Deng par le Pipeline Tchad/Cameroun, ce parc situé dans la région de l'Adamaoua couvre une superficie de 4200 kilomètres carrés, dont une moitié est constituée d'une forêt tropicale de plaine, et l'autre d'une savane arborée/boisée. Entre les deux, on observe une zone comportant une très grande diversité d'habitats, et par conséquent une grande biodiversité.

Parc National de Campo Ma'an On passe à la 3^{ème} phase de la convention FEDEC/WWF

L'année 2009 a marqué la fin de la deuxième phase de la convention FEDEC/WWF, dans le projet du parc national de Campo-Ma'an, situé au sud de la ville de Kribi, à cheval entre les arrondissements de Campo et Ma'an. Cette convention a pour objectif général de contribuer à la conservation de la biodiversité de cette aire protégée érigée en parc national en 2000, en guise de compensation environnementale liée à la traversée de la forêt du Littoral Atlantique par le Pipeline Tchad/Cameroun.

Les autres activités prévues pour la 3^{ème} phase du projet seront financées dans le cadre de la convention signée avec COTCO en janvier 2009.

Le Mot du Président

En 2009, le CPSP a eu l'opportunité de faire valoir, dans des projets d'envergure, l'expérience et le savoir-faire acquis en une dizaine d'années dans le suivi des activités liées au Pipeline Tchad/Cameroun.

En 2010, l'heure n'est certainement pas au relâchement, bien au contraire, au regard des grands chantiers qui appellent une implication encore plus grande du CPSP.

Le décret n° 2009/338 signé par le Chef de l'Etat le 29 octobre 2009, adoptant le Plan National de Lutte contre les Déversements Accidentels d'Hydrocarbures (PNLDAH), devra être traduit en actions concrètes, afin que le Cameroun soit réellement opérationnel pour dérouler ce plan en cas de nécessité. Il s'agit là d'un défi qui n'est pas des moindres, compte tenu de l'enjeu et du nombre important d'intervenants à mobiliser sous la coordination du CPSP.

Le projet d'alimentation en gaz de la Centrale Thermique de Kribi suscite beaucoup d'espoir pour les populations camerounaises qui ne souhaitent plus voir revenir le spectre des pénuries d'électricité. Il devra passer à la vitesse supérieure, avec l'implication du CPSP chargé du volet environnemental, et du suivi de la construction du pipeline gazier destiné à transporter le gaz vers la future Centrale Thermique.

La réalisation des travaux d'adaptation du Pipeline Tchad/Cameroun au futur barrage de Lom Pangar devrait permettre une cohabitation harmonieuse des deux ouvrages. Le CPSP, en tant qu'interface entre COTCO et les Administrations concernées, entend jouer pleinement son rôle pour que la modification du tracé du Pipeline soit faite au mieux des intérêts de tous.

En outre, et comme il le fait depuis le démarrage de son fonctionnement en 1999, le CPSP devra continuer à accomplir ses missions de coordination des interventions des administrations concernées et de défense des intérêts de toutes les parties prenantes, dans le cadre du Pipeline Tchad/Cameroun.

Adolphe Moudiki
Administrateur Directeur Général de la SNH
Président du Comité de Pilotage
et de Suivi des Pipelines

La Lettre du CPSP

Organe de liaison des administrations camerounaises
impliquées dans le suivi du Pipeline Tchad/Cameroun

N°24 - Mars 2010

Pipeline Tchad/Cameroun
Le Cameroun a déjà remboursé près de la moitié des prêts contractés pour le financement de sa participation



Les membres du Comité de Suivi réunis autour de son président, Adolphe Moudiki

Ce constat a été fait le 24 novembre 2009, lors de la 2^{ème} session ordinaire du Comité de Suivi, instance de supervision du CPSP, pour le compte de l'exercice 2009. Les travaux, qui se sont déroulés au siège social de la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), étaient présidés par l'Administrateur Directeur Général de la SNH, Président du Comité de Pilotage et

de Suivi des Pipelines (CPSP). A cette occasion, les représentants des Administrations concernées par la Surveillance Administrative et le Contrôle Technique des activités liées à l'exploitation du Pipeline Tchad/Cameroun, ont passé en revue les activités réalisées par le CPSP au cours de l'année.

Les chiffres de l'année 2009 (du 1^{er} janvier au 31 décembre)

- nombre d'enlèvements: 51
- Quantité enlevée: 43,10 millions de barils
- Montant du droit de transit généré: 17,67 millions de dollars US

Parmi les faits marquants relevés lors de cette session du Comité de Suivi, l'on peut retenir, notamment :

- l'adoption, par Décret n° 2009/338 du 29 octobre 2009, du Président de la République, du Plan National de Lutte contre les Déversements Accidentels d'Hydrocarbures (PNLDAH) et son Manuel d'Exécution, dont la coordination de la mise en œuvre revient au CPSP en tant qu'organe de liaison permanente entre les administrations et les opérateurs pétroliers, en matière de gestion des pollutions dues aux hydrocarbures ;
- l'organisation, à Yaoundé, de deux ateliers sur la lutte contre les déversements accidentels d'hydrocarbures, en collaboration avec

l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et l'Association de l'Industrie Pétrolière pour la Sauvegarde de l'Environnement (IPIECA), dont l'un national, du 9 au 11 mars, et l'autre régional, du 02 au 05 novembre 2009 ;

- la poursuite de la surveillance des opérations d'enlèvement du pétrole brut tchadien au Terminal Komé-Kribi 1 (KK1). Le droit de transit revenant à la République du Cameroun dans le cadre du Pipeline, a été directement versé au Trésor Public par l'opérateur de cet ouvrage, la Cameroon Oil Transportation Company (COTCO).

Renforcer les mesures visant la préservation de l'intégrité du Pipeline

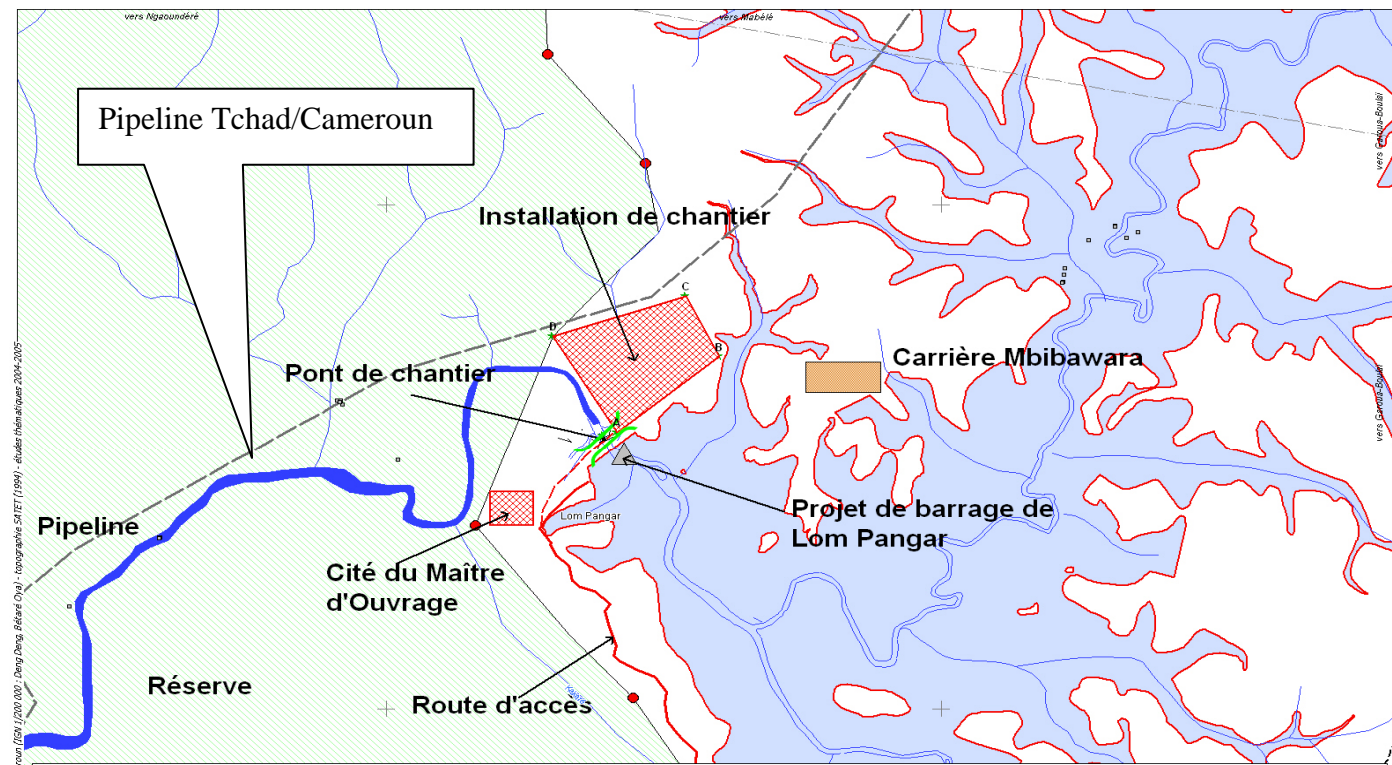
Au terme des travaux, les membres du Comité de Suivi ont recommandé aux

experts de la Partie Camerounaise de poursuivre, sans relâche, la préservation des intérêts de l'Etat, des populations riveraines de cet ouvrage, ainsi que de l'intégrité de l'emprise du Pipeline.

Ils ont enfin noté, avec satisfaction, que la République du Cameroun a remboursé, à bonne échéance, près de la moitié des prêts contractés pour le financement de sa participation au Projet Pipeline Tchad/Cameroun ; soit 32,847 millions dollars US sur 53,4 millions dollars US auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et 14,595 millions d'euros sur 35,7 millions d'euros auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

Le Cameroun débloque 1,6 milliard F CFA pour les études d'adaptation du Pipeline au Projet de barrage de Lom Pangar

Faisant suite à la signature du protocole d'accord intervenue le 18 septembre 2009, entre la République du Cameroun et COTCO, le ministère des Finances a procédé, le 17 novembre 2009, au déblocage des fonds nécessaires aux études d'avant-projet définitif et d'ingénierie du Projet d'adaptation du futur barrage de Lom Pangar au Pipeline Tchad/Cameroun, permettant ainsi leur démarrage effectif. Le coût de ces études dont la durée est de 8 mois au maximum, et qui couvrent les aspects environnementaux et techniques, s'élève à 1,6 milliard F CFA.



Plan de la zone du futur chantier des travaux d'adaptation du Pipeline Tchad/Cameroun au Projet de barrage de Lom Pangar

Le Président du CPSP a inauguré l'immeuble-siège de COTCO

18 décembre 2009 : une date historique pour l'Opérateur du Pipeline Tchad/Cameroun, la Cameroon Oil Transportation Company (COTCO). C'est en effet ce jour que le Président du CPSP, A-DG de la SNH, a procédé à l'inauguration officielle du tout nouvel immeuble-siège de COTCO, à Douala, en présence du Délégué de la communauté urbaine de cette ville, du DG de COTCO et des membres du Directoire de la SNH.

Comme l'a si bien dit le DG de COTCO, la construction de cet immeuble, dont les travaux ont duré 2 ans, « n'aurait pas été possible sans le concours du CPSP, qui a non seulement œuvré pour faire reconnaître cet immeuble comme faisant partie intégrante des installations nécessaires à l'exploitation du Pipeline Tchad/Cameroun et pour inclure les biens destinés à sa construction au Programme Général d'Importation de COTCO, mais a aussi mis sur pied un cadre de surveillance de l'utilisation des biens importés sous un régime douanier privilégié ».

En construisant cet immeuble, COTCO démontre son ambition de contribuer



Coupure du ruban symbolique par le Président du CPSP

durablement au développement économique de la capitale économique du Cameroun, et ce faisant du Cameroun entier, tout en apportant un plus à l'embellissement de la ville de Douala. L'immeuble-siège de COTCO est un bâtiment principal de 4 niveaux, avec des bâtiments annexes, des ouvrages extérieurs, des espaces verts, et un parking de 50 places.

Le CPSP s'assure que tout est mis en œuvre pour la réhabilitation du câble à fibres optiques

Le câble à fibres optiques, enfoui dans la même tranchée que le Pipeline, avait été rompu, le 12 octobre 2009, suite à un éboulement de terrain survenu à Mbikiliki, près de Lolodorf, avec des répercussions sur l'emprise du Pipeline.

Dès les premiers jours, des dispositions ont été prises par COTCO, en collaboration avec CAMTEL, pour adopter des mesures transitoires, permettant aux utilisateurs de la fibre optique de continuer à se servir de la connexion Internet, en attendant la fin des travaux de réparation définitive. Ces travaux ont démarré le 1^{er} février 2010 et devraient s'achever au plus tard à la fin du 1^{er} trimestre 2010.

Dans son rôle de coordination de la surveillance administrative et du contrôle



technique des activités liées au Pipeline, le CPSP s'assure que les travaux de réhabilitation de ce câble s'effectuent de manière satisfaisante, avec pour souci de tout mettre en œuvre pour éviter ce type d'incident à l'avenir.